

lutter contre la traite des êtres humains dans les situations de conflit

10 Idées d'Action du
Conseil de sécurité des Nations Unies

Rapport d'atelier | Septembre 2016



UNITED NATIONS
UNIVERSITY



the answer company™
THOMSON REUTERS®



United Kingdom
Mission to the
United Nations



PERMANENT MISSION
OF THE PRINCIPALITY OF LIECHTENSTEIN
TO THE UNITED NATIONS
NEW YORK

grace farms
foundation



Résumé Analytique

En décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu son premier débat thématique sur la traite des êtres humains en situations de conflit.

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle qui manifeste sa volonté d'étudier des mesures concrètes visant à renforcer la riposte contre la traite d'êtres humains, et a demandé au Secrétaire général de lui présenter un nouveau rapport, dans l'année, sur les dispositions prises au sein du système des Nations Unies. S'il existe de réelles limites pratiques et politiques aux actions du Conseil de sécurité en la matière, une ouverture exceptionnelle pour mettre en place des mesures est actuellement à portée de main.

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle qui manifeste sa volonté d'étudier des mesures concrètes visant à renforcer la riposte contre la traite d'êtres humains, et a demandé au Secrétaire général de lui présenter un nouveau rapport, dans l'année, sur les dispositions prises au sein du système des Nations Unies. S'il existe de réelles limites pratiques et politiques aux actions du Conseil de sécurité en la matière, une ouverture exceptionnelle pour mettre en place des mesures est actuellement à portée de main.

La traite d'êtres humains et les situations de conflit

Les participants à l'atelier ont entendu que les liens entre la traite d'êtres humains et les conflits armés ont plusieurs facettes et sont transnationaux. La traite d'êtres humains, telle qu'elle est définie par le protocole pertinent lié à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, prend en effet des formes très différentes d'exploitation, dont l'esclavage moderne et les crimes d'asservissement, l'enrôlement des enfants, la servitude sexuelle, le trafic d'organes, le travail forcé et le service militaire forcé. Les participants à l'atelier a porté sur trois aspects de la traite d'êtres humains en situations de conflit armé : 1) la traite d'êtres humains au sein de et vers des zones touchées par des conflits ; 2) le recrutement d'enfants par des groupes armés non étatiques (GANE) ; et 3) la traite d'êtres humains émanant de zones

touchées par des conflits.

Des professionnels qui étaient en première ligne ont décrit comment la traite d'êtres humains au sein de et vers les zones de conflit inclut l'exploitation sexuelle, d'autres formes d'esclavages, le travail forcé et le service militaire contraint. Tragiquement, aujourd'hui l'EIL/ Da'ech et Boko Haram préconisent tous deux ouvertement l'asservissement des femmes et des enfants, au mépris des lois et des normes juridiques internationales. Certains groupes armés non étatiques contraignent également les citoyens locaux, les migrants et des étrangers recrutés au travail forcé, notamment pour la construction, le nettoyage, le creusement des tranchées, le travail dans les mines ou dans les champs.



Le recrutement d'enfants par des groupes armés peut également constituer de la traite d'êtres humains en situations de conflit. Les GANE les utilisent comme soldats, esclaves sexuels et pour des rôles de servitude (porteurs, cuisiniers, sentinelles et collecteurs d'informations). De plus en plus, les enfants sont contraints de commettre des attentats-suicides à l'explosif. Nous constatons également une hausse rapide des sollicitations sur Internet et du recrutement frauduleux d'enfants par les GANE, à des fins d'exploitation. Ceci est une nouvelle manifestation alarmante de la traite des êtres humains en situations de conflit.

Troisièmement, au cours de l'atelier, il a été abordé la question du trafic d'êtres humains et de parties de corps depuis et dans les zones touchées par des conflits. Le déplacement massif de personnes provoqué par les conflits armés génère des populations vulnérables qui peuvent bien trop facilement devenir victimes de traite d'êtres humains et d'esclavage moderne. Les réfugiés qui fuient des conflits sont souvent l'objet d'exploitation issue de la traite de personnes, dont le travail des enfants, la prostitution forcée, le mariage forcé et précoce, et la mendicité forcée. Les migrants irréguliers sont particulièrement exposés dans certaines zones sensibles, telles que les points d'attente collec-

tive et de transit, les lieux informels de travail, les camps de réfugiés et de personnes déplacées, les installations informelles et au sein des communautés qui accueillent des migrants.

Les participants au groupe de travail ont considéré que du fait de la nature complexe de la traite d'êtres humains en situations de conflit, il serait indiqué de développer une riposte globale, multidimensionnelle et fréquemment transnationale. En parallèle, les moyens dont dispose le Conseil de sécurité pour lutter contre la traite d'êtres humains en situations de conflit dépendront de la nature de l'implication d'un groupe armé dans le trafic. Certains GANE organisent directement la traite d'êtres humains. D'autres font simplement un prélèvement sur la transaction. Certains GANE utilisent la traite des êtres humains dans le cadre de leur stratégie militaire, pour asseoir leur pouvoir social et politique en terrorisant et contrôlant les populations civiles visées.

L'ensemble de ces aspects, comme le disait un haut responsable participant au groupe de travail, souligne la nécessité d'un « changement de paradigme » : reconnaître que les mesures de justice pénale nationales requièrent éventuellement un soutien d'autres formes de mesures du Conseil de sécurité - normatives, financières et technologiques.

Dénoncer, désorganiser et protéger

Les intervenants du groupe de travail ont estimé que le rôle du Conseil de sécurité devra se diversifier, selon la nature de l'activité de la traite d'êtres humains. Dans certains cas, il pourra être direct et déstructurant. Dans d'autres situations, il pourra être plus normatif, ou impliquer la préparation d'une riposte de l'ONU sur le terrain. Pour chaque situation, le Conseil de sécurité peut également prendre des mesures visant à encourager et aider d'autres acteurs, tels que des États membres, des organisations régionales, le secteur privé, à accorder de l'attention et à lutter contre la traite d'êtres humains en situations de conflit.

10 idées d'actions développées par les participants de l'atelier d'experts sont résumées aux pages suivantes. De façon générale, elles entrent dans le cadre de quatre interventions possibles du Conseil de sécurité visant à contribuer à la riposte contre la traite d'êtres humains en situation de conflits:

Dénonciation et Responsabilisation

profiter de l'autorité et de la légitimité du Conseil de sécurité pour dénoncer la traite

d'êtres humains en situation de conflits, renforcer les normes mondiales contre ce phénomène, contrer les discours émergents qui normalisent l'esclavage dans les situations de conflit, et encourager la responsabilisation;

Démantèlement

par le biais de partage de données (en particulier entre des acteurs chargés de l'application de la loi et du secteur financier), surveiller, utiliser des instruments de sanction, et encourager le devoir de précaution du secteur privé;

Protection

renforcer les capacités à identifier, soutenir et protéger les civils vulnérables à la traite d'êtres humains ; et

Un cadre pour de futures actions

impliquant la création d'un nouveau poste de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, un rapport annuel, et un débat public annuel.

